

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 22 janvier 2019, Madame le Maire de Senlis,
a ordonné l'ouverture de l'enquête publique

**Du Jeudi 14 février 2019 (9h00) au Lundi 18 mars 2019 (12h00) inclus
(33 jours consécutifs)**

RELATIVE A LA MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DE LA ZACE DE SENLIS AVEC LE PLU (art L442-11 du code de l'urbanisme)

Commissaire enquêteur

Par décision n°E19000008/80 en date du 22 janvier 2019, M. le Président du Tribunal Administratif d'Amiens a désigné le commissaire enquêteur suivant : Monsieur LEROY Michel, Directeur d'un établissement médico-social en retraite, demeurant à BEAUVAIS

Constitution du dossier d'enquête publique

- ° Notice explicative
- ° Le projet de cahier des charges de la Zone d'Activités Commerciale et Economique modifié
- ° Cette procédure n'est pas soumise à étude d'impact ou évaluation environnementale. Les informations environnementales sont contenues dans la notice explicative et dans le dossier de PLU en vigueur. Elles sont consultables à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la mairie (57 rue Vieille de Paris – 60300 SENLIS) les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (hors jours fériés)
- ° La mention des textes régissant l'enquête
- ° Un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles

Modalités de l'enquête publique

- ° Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre dématérialisé sont consultables en ligne sur le site www.ville-senlis.fr
- ° Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera mis à disposition du public pour être consulté et recueillir les observations :
 - Au service de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la mairie (57 rue Vieille de Paris – 60300 SENLIS) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (hors jours fériés) sur support papier et sur un poste informatique
 - A l'accueil de la mairie (Place Henri IV), les samedis matins de 9h00 à 12h00 sur support papier.
- ° Le commissaire enquêteur recevra, informera et recueillera les observations du public dans le cadre des permanences définies ci-dessous :
 - Le jeudi 14 février 2019 de 9h00 à 12h00 - salle des Capétiens – Place Henri IV - Mairie de Senlis
 - Le samedi 2 mars 2019 de 9h00 à 12h00 - salle des Capétiens – Place Henri IV - Mairie de Senlis
 - Le mardi 12 mars 2019 de 16h00 à 19h00 – salle des Capétiens – Place Henri IV – Mairie de Senlis
 - Le lundi 18 mars 2019 de 9h00 à 12h00 - salle des Capétiens – Place Henri IV - Mairie de Senlis
- ° Les observations pourront également être adressées, dans le délai de l'enquête publique :
 - Par courriel, à l'adresse internet ci-après : plu@ville-senlis.fr
 - Par courrier, à l'attention de M. Le Commissaire Enquêteur de l'Enquête Publique du PLU - Hôtel de Ville – Place Henri IV – 60300 SENLISLes observations reçues par courriel et courrier seront annexées au registre d'enquête publique.
- ° Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Mme Catherine GARCIA – Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme – garcia.c@ville-senlis.fr ; ou de Mme Amandine GUEROT – Chargée d'études au service Aménagement et Urbanisme – gueriot.a@ville-senlis.fr.
- ° Toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique peut être faite par courrier, aux frais du demandeur, à l'attention de Mme Le Maire - Hôtel de Ville – Place Henri IV – 60300 SENLIS.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête au service de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la mairie (57 rue Vieille de Paris – 60300 SENLIS) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 (hors jours fériés) et sur le site internet de la Ville : www.ville-senlis.fr.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête

La Ville de Senlis est l'autorité responsable et compétente pour approuver le cahier des charges de la ZACE mis en concordance avec le PLU, conformément à l'article L442-11 du Code de l'Urbanisme. A l'issue de l'enquête, le projet de cahier des charges de la ZACE mis en concordance sera soumis à la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Senlis.

Cet avis sera affiché en mairie de Senlis et sur son site internet.